



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Identificateur de produit: PVA@df

Mise à jour: 24-4- 2017 Version: 1.0

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit:

PVA@df

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations Déconseillées

3D printer Filament

2. Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Les poussières libérées peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et provoquer la toux. Le contact prolongé peut provoquer dessèchement de la peau.

2. Éléments d'étiquetage Étiquette (CLP))

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié Contient : Composé alcool polyvinylique

Pictogrammes de danger : Aucun(e)(s). Mention d'avertissement : Aucun(e)(s).

Mentions de danger : Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention : Aucunes recommandations spécifiques de premiers secours constatées. Stockage :

Stocker dans un lieu sec. Stocker dans un récipient fermé.

Élimination : Eliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun(e)(s).



2.3 Autres dangers

Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Cette matière ne s'enflamme pas facilement ; cependant, il est recommandé de prendre des précautions raisonnables contre les explosions de poussières.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

Spécification chimique:

Composants	No CAS	Pourcentage
Composé d'alcool polyvinylique	-	>96
Méthanol (impureté)	67-56-1	
	200-659-6	<1
	Flam. Liq. 2;H225, Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 3;H311, Acute Tox. 3;H331, STOT SE 1;H370	

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux..

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Le produit n'est pas inflammable. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air

Moyens d'extinction appropriés



Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Appliquer le moyen d'extinction avec prudence pour éviter la formation de poussière aéroportée.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Éviter la génération de poussières ; les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger potentiel d'explosion de poussières. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces. Ils peuvent former un mélange explosif lorsque leur concentration atmosphérique est suffisante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé). Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Déversements importants : Humidifier avec de l'eau et endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.



7. Manipulation et stockage

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Éviter tout dépôt significatif de matériau, en particulier sur les surfaces horizontales, susceptible d'être aéroporté et de former des nuages de poussière combustible pouvant contribuer à des explosions secondaires. Mettre en place des procédures de nettoyage en routine pour éviter l'accumulation de poussières sur les surfaces. Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises aux frottements des opérations de transfert et de mélangeage. Prendre les précautions appropriées, par exemple des techniques de raccordement électrique et de mise à la masse ou l'utilisation d'atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ventilation antidéflagrante, générale et localisée. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS)
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Utilisation industrielle uniquement. Transformation thermoplastique.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

No.-CAS	Type	Value	Form
Méthanol (impureté) (CAS67-56-1)	VLE	1300 mg/m3 1000 ppm	
	VME	260 mg/m3 200 ppm	
Poussière	VME	5 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

No.-CAS	Type	Value	Form
Méthanol (impureté) (CAS67-56-1)	VME	260 mg/m3	
		200 ppm	

Valeurs limites biologiques

France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)

No.-CAS	Valeur	Déterminant	Specimen	emps échantill.
Méthanol (impureté) (CAS67-56-1)	15mg/l	Méthanol	Urine	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source. Procédures de suivi recommandées



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Identificateur de produit: PVA@df

Mise à jour: 24-4- 2017

Version: 1.0

Suivre les procédures standard de surveillance.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

France – INRS : Désignation « Peau »

Méthanol (impureté) (CAS 67-56-1) Résorption via la peau

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas pour maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition professionnelle, une protection respiratoire adéquate doit être portée.

Équipement de protection individuelle Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules.

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: Filament (solide)

Couleur: selon le type

Odeur: inodore

Seuil olfactif: Donnée inconnue.

Valeur pH: Donnée inconnue.

Point de fusion/point de congélation: 190-210°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Donnée inconnue.



Point éclair/plage d'inflammabilité:	>70°C
Vitesse d'évaporation:	Donnée inconnue.
Inflammabilité:	Non disponible
Limites d'explosibilité:	Donnée inconnue.
Tension de vapeur:	Donnée inconnue.
Densité de la vapeur:	Donnée inconnue.
Densité:	0.6-0.9 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité:	Donnée inconnue.
Température de décomposition:	Donnée inconnue.
Viscosité, cinématique:	Donnée inconnue.
Propriétés explosives:	non explosif
Propriétés comburantes:	Non comburant.

9.2. Autres informations

Pourcent volatils < 4 % p/p

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Contact avec des substances incompatibles. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.

10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

Informations générales

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau

La poussière ou la poudre peut irriter la peau.

Contact avec les yeux

Les poussières peuvent irriter les yeux.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire



d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Méthanol (impureté) (CAS 67-56-1)		
Aiguë		
Cutané	Lapin	
DL50		17100 mg/kg
Inhalation	Rat	
CL50		128200 mg/m3, 4 Heures
Oral	Rat	
DL50		1187 - 2769 mg/kgt

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas un sensibilisateur de la peau.

Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé.

Danger par aspiration

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Aucune information disponible.

Autres informations

Donnée inconnue.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Méthanol (impureté) (CAS 67-56-1)



Composants	Espèce	Résultats d'essais
Aquatique		
Algues CE50	Algues	22000 mg/l, 96 heures
Crustacé CE50	Daphnia magna	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson CL50	Lepomis macrochirus	15400 mg/l, 96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucunes informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE 07 02 13

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

Précautions particulières

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables

14. Informations relatives au transport

ADR



Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.



Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances

dangereuses N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des

agents chimiques sur le lieu de travail Méthanol (impureté) (CAS 67-56-1)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail Méthanol (impureté) (CAS 67-56-1)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations

Liste des abréviations

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Concentration prédite sans effet.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N°
2015/830

Identificateur de produit: PVA@df
Mise à jour: 24-4- 2017 Version: 1.0

H311 Toxique par contact cutané.

H311 Toxique par contact avec la peau. H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie. Elles sont présumées être exactes. Elles devraient servir à établir de manière indépendante les méthodes destinées à protéger les travailleurs et l'environnement. Kuraray ne peut anticiper l'ensemble des conditions dans lesquelles ces informations et son produit, ou les produits d'autres fabricants employés en association avec son produit, sont susceptibles d'être utilisées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer la sécurité des opérations de manipulation, d'entreposage et d'élimination du produit, ainsi que d'assumer la responsabilité des pertes, blessures, dommages ou dépenses qui résulteraient de l'utilisation incorrecte de ce dernier. Les informations fournies dans la présente fiche ont été rédigées à partir des meilleures connaissances théoriques et pratiques dont nous disposons actuellement.